

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 93-006 du 29 Mars 1993

portant autorisation de ratification
de l'Accord de crédit N° F/BEN/ROD/92/
27 signé le 08 Octobre 1992 entre la
République du Bénin et le Fonds Afri-
cain de Développement (FAD) relatif
au financement du Projet Aménagement
des Voies d'accès et de la traversée
de la Ville de COTONOU pour un montant
de 13.000.000 UC/FAD soit environ
4.550.000.000 Francs CFA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

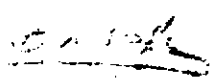
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la
teneur suit :

Article 1er..- Est autorisée la ratification par le Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt
N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 8 Octobre 1992 entre la République du
Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au finan-
cement du Projet Aménagement des Voies d'accès et de la traversée
de la Ville de COTONOU.

Article 2..- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA..-

.../...

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Eustache SARRE.-

Le Ministre des Finances,



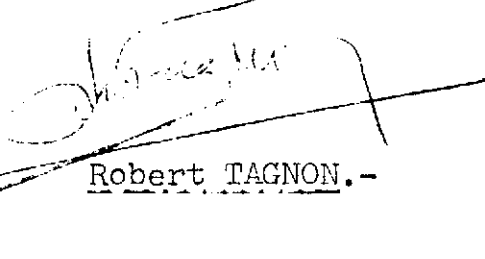
Paul DOSSOU

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 CS 2 AN 4 CC 1 MESGPR 2 MEHU-MF-MPRE 12 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGGA 1
DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1.-